

<https://web.sntrscgt.fr/spip.php?article1683>

EN BREF N°410 : « Une recherche publique vassalisée



- PUBLICATIONS - En Bref - Archives EN BREF - En Bref 2015 -

Date de mise en ligne : mercredi 16 décembre 2015

Copyright © SNTRS-CGT - Tous droits réservés

Communiqué du SNTRS-CGT **Une recherche publique vassalisée**

Après la création de l'ANR, de l'AERES et de l'HCERES, le pouvoir politique veut aller plus loin dans la marginalisation des instances scientifiques des organismes en transférant des prérogatives de ces instances (audition des candidats, affectation) au jury d'admission contrôlé par la Direction générale. Ainsi, le Ministère a présenté aux organisations syndicales dans le Groupe de Travail « Missions et perspectives de carrières » dans le cadre de l'Agenda social de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, un document dans lequel il avance ces projets. Le jury d'admissibilité serait réduit à contrôler les titres et travaux des candidats. Dans le même temps, le PDG de l'Inserm a fait valider par son Conseil d'Administration sa proposition de nommer le président du Conseil Scientifique, d'en réduire le nombre de membres, et d'y adjoindre un comité permanent d'experts nommés par lui.

Le document propose en outre de porter l'évaluation des chercheurs à cinq ans comme celle des unités. Les instances scientifiques ne seraient plus en situation de suivi de l'activité des chercheurs. Ce système aboutirait à subordonner l'évaluation de l'activité des chercheurs à celle de leur structure. La fermeture des équipes au sein des unités impliquerait à travers la redistribution de leurs effectifs l'arrêt des recherches qui y sont menées et le repliement des personnels sur les laboratoires dont les thématiques sont prioritaires. Toutes ces mesures ont une même logique : imposer des critères de site au détriment de critères scientifiques.

Ainsi, le pouvoir politique est en train de mettre en place les outils lui permettant d'avoir la maîtrise absolue des orientations de recherche avec des organismes gérés comme une entreprise privée, c'est-à-dire une entreprise où la Direction décide de tout, les personnels n'ayant plus qu'à obéir, où la pensée est normalisée par les décisions de la Direction.

La recherche académique a besoin de liberté. Cet assujettissement de la communauté scientifique tue la créativité indispensable au développement des connaissances.

Villejuif le 16 décembre 2015



En Bref N°410 du 16 décembre 2015